

ASSOCIATION RÉCRÉATIVE MILTON-PARC

ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2025

ASSOCIATION RÉCRÉATIVE MILTON-PARC

ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2025

Table des matières

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	3 - 5
Résultats	6
Évolution de l'actif net	7
Bilan	8
Flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10 - 13

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
ASSOCIATION RÉCRÉATIVE MILTON-PARC

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'ASSOCIATION RÉCRÉATIVE MILTON-PARC (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



ASBL société de comptable professionnel agréés inc.¹

Montréal, le 20 août 2026

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A129449

ASSOCIATION RÉCRÉATIVE MILTON-PARC**RÉSULTATS****EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025**

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Produits		
Subventions		
Ville de Montréal	131 725 \$	70 022 \$
Subventions fédérales	187 274	72 278
Subventions provinciales - autres	26 182	39 781
Sport et Loisir de l'île de Montréal	2 541	1 200
Programme d'assistance financière aux centres communautaires de loisirs	169 656	118 289
Autofinancement		
Inscriptions	318 101	361 948
Location de salles	114 858	121 864
Dons	30 334	44 230
Intérêts	19 496	27 420
Autres	17 112	7 948
Cotisations	15 480	13 684
Commandites	<u>6 300</u>	<u>1 000</u>
	<u>1 039 059</u>	<u>879 664</u>
Charges		
Salaires et charges sociales	752 994	630 902
Honoraires professionnels	106 297	87 381
Contractuels	90 116	63 893
Activités et frais	85 793	57 076
Amortissement des immobilisations corporelles	22 928	2 639
Frais d'enregistrement et frais bancaires	5 543	5 784
Télécommunications	5 537	5 011
Frais de bureau	5 138	5 635
Publicité et promotion	3 141	5 928
Assurances	1 736	1 799
Formations	952	500
Autres	<u>-</u>	<u>684</u>
	<u>1 080 175</u>	<u>867 232</u>
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	<u>(41 116) \$</u>	<u>12 432 \$</u>

ASSOCIATION RÉCRÉATIVE MILTON-PARC

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

				2025 Total	2024 Total
Solde au début	13 436 \$	230 000 \$	523 498 \$	766 934 \$	754 502 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(22 928)	-	(18 188)	(41 116)	12 432
Acquisition d'immobilisations	<u>218 599</u>	<u>(230 000)</u>	<u>11 401</u>	-	-
Solde à la fin	<u>209 107 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>516 711 \$</u>	<u>725 818 \$</u>	<u>766 934 \$</u>

ASSOCIATION RÉCRÉATIVE MILTON-PARC**BILAN****AU 31 DÉCEMBRE 2025**

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	753 821 \$	877 334 \$
Débiteurs (note 3)	<u>12 721</u>	<u>22 873</u>
	766 542	900 207
Immobilisations corporelles (note 4)	<u>209 107</u>	<u>13 437</u>
	<u><u>975 649</u></u> \$	<u><u>913 644</u></u> \$
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 5)	76 441 \$	74 388 \$
Produits perçus d'avance	59 954	-
Produits et subventions perçus d'avance	<u>113 436</u>	<u>72 322</u>
	<u>249 831</u>	<u>146 710</u>
Actif net		
Investi en immobilisations	209 107	13 436
Affecté	-	230 000
Non affecté	<u>516 711</u>	<u>523 498</u>
	<u>725 818</u>	<u>766 934</u>
	<u><u>975 649</u></u> \$	<u><u>913 644</u></u> \$

Pour le conseil d'administration,

_____, administrateur

_____, administrateur

ASSOCIATION RÉCRÉATIVE MILTON-PARC**FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025**

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(41 116) \$	12 432 \$
Élément n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>22 929</u>	<u>2 639</u>
	<u>(18 187)</u>	<u>15 071</u>
 Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	10 152	(12 028)
Frais payés d'avance	-	742
Créditeurs	2 053	(4 556)
Produits perçus d'avance	59 954	-
Subventions reportées	<u>41 114</u>	<u>22 338</u>
	<u>113 273</u>	<u>6 496</u>
	<u>95 086</u>	<u>21 567</u>
 Activité d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(218 599)</u>	<u>(14 140)</u>
 Activité de financement		
Emprunts à long terme	<u>-</u>	<u>(40 000)</u>
 Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	<u>(123 513)</u>	<u>(32 573)</u>
 Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	<u>877 334</u>	<u>909 908</u>
 Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	<u><u>753 821</u></u> \$	<u><u>877 335</u></u> \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

ASSOCIATION RÉCRÉATIVE MILTON-PARC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2025

1 - Status constitutifs et nature des activités

ASSOCIATION RÉÉCRÉATIVE MILTON-PARC a été constitué le 1er octobre 1992 selon la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec.

L'Association a pour mission de multiplier les interactions sociales entre les gens qui vivent, travaillent ou étudient dans le quartier Milton-Parc. Par le sport, le loisir, l'éducation populaire et l'organisation d'événements communautaires, l'Association vise à valoriser le dynamisme du quartier, à renforcer son identité et à le faire rayonner.

2 - Principales méthodes comptables

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Activités annuelles, camps de jour d'été et locations de salles

Les produits d'activités annuelles, de camps de jour d'été et de locations de salles sont inscrits lorsque l'activité a eu lieu et que les services sont rendus.

ASSOCIATION RÉCRÉATIVE MILTON-PARC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2025

2 - Principales méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire et aux taux indiqués ci-dessous :

	Méthode	Taux
Équipements sportifs, meubles et accessoires	Amortissement linéaire	20 %
Matériel informatique	Amortissement linéaire	33 %
Améliorations locatives	Amortissement linéaire	20 %

Instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement. Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des débiteurs. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et de la dette à long terme.

3 - Débiteurs

	2025	2024
Produits de ventes et autres	12 721 \$	20 873 \$
Subvention à recevoir	-	2 000
	<u>12 721 \$</u>	<u>22 873 \$</u>

4 - Immobilisations corporelles

	2025		2024	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Équipements sportifs, meubles et accessoires	13 448 \$	4 500 \$	8 948 \$	11 638 \$
Matériel informatique	2 789	1 920	869	1 799
Améliorations locatives	<u>218 599</u>	<u>19 309</u>	<u>199 290</u>	<u>-</u>
	<u>234 836 \$</u>	<u>25 729 \$</u>	<u>209 107 \$</u>	<u>13 437 \$</u>

ASSOCIATION RÉCRÉATIVE MILTON-PARC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2025

5 - Crédoiteurs

	2025	2024
Comptes fournisseurs et frais courus	18 568 \$	23 254 \$
Salaires et vacances courus	55 123	44 405
Sommes à remettre à l'État	<u>2 750</u>	<u>6 729</u>
	<u>76 441 \$</u>	<u>74 388 \$</u>

6 - Engagement contractuel

L'Association a conclu des conventions d'aide financière (PAF-SLC, Activités d'accueil, de surveillance et de gestion des locaux et Programme Jeunesse) avec la Ville de Montréal.

Le financement pour l'accueil et la surveillance est octroyé par la Ville sous forme de prêt de certaines installations et prêt de matériel à l'Association. Ces installations et ce matériel doivent être utilisés pour mener à bien les activités de l'Association, en conformité avec le plan d'action approuvé et la programmation. Le PAF-SLC permet à l'Association de réaliser sa mission en offrant des activités de loisir et des camps de jour à la population du Plateau-Mont-Royal.

Le Programme Jeunesse (11-17 ans) permet d'offrir un lieu d'accueil à la jeunesse du quartier et une programmation diverse.

Conformément aux ententes, la Ville versera à l'Association une contribution de 116 400 \$. La convention est d'une durée de deux (2) ans, débutant le 1er juillet 2025 et terminant le 30 juin 2026.

L'Association reçoit également pour le Programme Jeunesse la contribution de 38 000 \$ annuellement. La convention est d'une durée de deux (2) ans, débutant le 1er juillet 2024 et terminant le 30 juin 2027.

ASSOCIATION RÉCRÉATIVE MILTON-PARC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2025

7 - Instruments financiers

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques :

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit sur les débiteurs. Il procède à une évaluation continue de tous ses comptes débiteurs et comptabilise une provision pour les créances douteuses, au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables.

Risque de liquidité

L'organisme est exposé au risque de liquidité eu égard à ses créditeurs et sa dette à long terme.